

A c c o m p a g n e r à c h a q u e i n s t a n t



>>>>>

Livret d'accueil

Sommaire

LA PHILOSOPHIE DE L'ÉTABLISSEMENT 4

CONDITIONS D'ADMISSION 5

Formalités administratives

Les informations sur la résidence	5
Le dépôt du dossier complet	5
La validation de la demande	5
L'entrée	5

AU COURS DE VOTRE SÉJOUR 6

La résidence	6
Les studios	7
La restauration	8
Le service hôtelier	9
La lingerie	9
Les services extérieurs	9
Le service administratif	9

VOTRE VIE AU QUOTIDIEN 10

Le soin	10
L'accompagnement	11

L'ANIMATION ET LA VIE SOCIALE 12

Les activités ponctuelles	12
Les activités régulières	12/13
Les instances	13

LE PASA 14

Pôle d'activités de soins adaptés	14
-----------------------------------	----

LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE 15

CONTACT :

Directeur :

Monsieur Hervé KERHASCOËT

Médecin coordonnateur :

Monsieur Willy DUPONT

Cadre de santé :

Monsieur François PAILLERES

Psychologue :

Madame Peggy MORA

Chargé des prestations de services et d'accompagnement :

Madame Mélina BOSSIS

Secrétaire de Direction :

Madame Isabel BRONDY

Comptable :

Madame Patricia DOUCET

Éditorial

Bienvenue

>>> à la Résidence Les Écureuils

La Résidence Les Écureuils est située sur la commune de L'Isle D'Espagnac, à 4 km du centre-ville d'Angoulême. Bâtie à l'orée d'un bois de 10 hectares, elle offre les avantages de la ville et de la campagne.

Un service de bus permet de se rendre aisément à Angoulême, l'arrêt se trouve devant la résidence (ligne 4).

La Résidence a été construite par la Caisse d'Épargne et inaugurée le 4 décembre 1971.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Résidence Les Écureuils est un des établissements de l'association ARDEVIE dont le siège social se trouve au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation Les Glamots à Roulet Saint Estephe.

L'exploitation de la maison de retraite est assurée par cette association, loi de 1901, à but non lucratif et adhérente de la FEHAP.

La résidence a signé une convention tripartite avec l'ARS et le Conseil Départemental le 1^{er} janvier 2003, elle est ainsi depuis devenue EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

La capacité autorisée est de 93 résidents en hébergement permanent et de 3 résidents en hébergement temporaire.

L'établissement est depuis 2006, agréé pour recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'établissement est depuis 2014 agréé à l'APL (Allocation Personnalisée au logement).

Au mois d'Avril 2008, le bâtiment a été racheté par Logélia (Office Public de l'Habitat de la Charente). En concertation et avec l'aide de l'association gestionnaire, Logélia a effectué d'importants travaux de rénovation – restructuration. Ces travaux ont permis d'améliorer le cadre de vie des résidents tout en le rendant plus fonctionnel.



La philosophie >>> de l'établissement

L'établissement applique la philosophie et la méthodologie de soins Humanitude dans l'accompagnement des personnes accueillies jusqu'au terme de leur vie.

La réflexion autour de ces valeurs a permis de formuler les grands axes de la philosophie de l'établissement afin qu'ils soient connus, reconnus et utilisés dans les différents projets individuels et collectifs et les actions développées au sein de l'établissement :

- *Proposer aux personnes accueillies un lieu de vie confortable et adapté permettant d'habiter véritablement les lieux et y vivre. L'accompagnement est orienté sur les ressources et les capacités des personnes.*
- *Proposer aux personnes accueillies un accompagnement professionnel et humaniste jusqu'à la fin de leur vie. Cet accompagnement fait large part à la présence des familles et des proches à tous les stades de l'accompagnement. La structure et l'accompagnement s'ajustent à la personne et à ses besoins.*
- *Garantir aux personnes accueillies leur libre expression, le respect de leurs choix et de leurs droits, quel que soit leur état de santé et leur autonomie présents et futurs.*

>>> Conditions d'admission

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Les informations sur la résidence

L'établissement vous a remis ce livret d'accueil et un dossier de demande d'admission (administratif et médical). A l'issue de votre lecture, si vous souhaitez déposer une demande, il suffit de compléter le dossier administratif et de faire remplir les volets médicaux par votre médecin traitant et votre dentiste.



Le dépôt du dossier complet

Le dépôt du dossier peut se faire aux heures d'ouverture de l'accueil. Si vous souhaitez visiter l'établissement, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès de l'accueil. Pour cela vous rencontrerez la responsable des prestations hôtelières et vous pourrez lui poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

La validation de la demande

Votre demande est étudiée par la commission d'admission qui vous fera part de sa décision par courrier dans un délai rapide. Si votre demande est acceptée, vous êtes alors inscrit(e) sur la liste d'attente.

L'entrée

Quand une place se libère, elle est alors susceptible de vous être proposée. Si vous l'acceptez, nous arrêtons avec vous la date de votre entrée. Une visite avec le médecin coordonnateur, le cadre de santé, la psychologue et la secrétaire de direction sera organisée afin de préparer au mieux votre entrée.

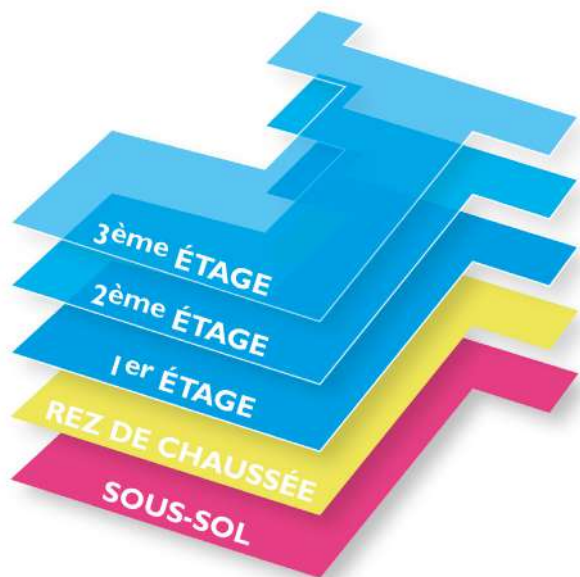
>>> Au cours de votre séjour



La résidence

Elle est constituée de

5 niveaux :



La résidence est équipée d'un système de sécurité incendie.



1^{er}/2nd/3^{ème} ÉTAGES :

- 28 studios chacun.
- Ces étages sont desservis par 2 escaliers et 2 ascenseurs.

LE REZ DE CHAUSSÉE :

- Le pôle médical : infirmerie, salle de soins, médecin coordonnateur, cadre de santé, psychologue, psychomotricien.
 - Le pôle administratif : secrétariat/accueil, comptabilité, direction.
 - La place du «village» : coin télévision, salon, bibliothèque, salon de coiffure et d'esthétique
 - Le jardin d'hiver
 - La grande salle d'activités (ateliers manuels, salle de spectacle, cinéma...)
 - Le pôle d'activité et de soins adaptés (PASA)
 - L'oratoire
 - 14 studios d'hébergement (dont 3 studios d'hébergement temporaire).
- L'ensemble du rez-de-chaussée est rafraîchi.

LE SOUS SOL :

- Locaux techniques et caves.

Les studios

Les 98 studios sont identiques (environ 25m² sauf 2 d'environ 30m²) et comprennent :

- 1 séjour, pièce principale de 16m².
- 1 armoire penderie dans l'entrée.
- 1 cabine salle d'eau avec lavabo, douche à l'italienne, wc, placard.
- 1 balcon terrasse (sauf pour le rez-de-chaussée).

Ils sont équipés de :

- 2 sonnettes d'alerte (pièce principale/cabine salle d'eau).
- 2 lignes de téléphones : une passant par l'installation de l'établissement et une pour un éventuel opérateur de votre choix.
- 1 prise d'antenne télévision (TNT).
- 1 veilleuse pouvant être activée.

Les studios sont loués vides. Le résident installe le studio à sa convenance, avec ses meubles et décoration, ce qui lui permet de vivre dans un cadre personnalisé et familial. Pour votre sécurité, **veillez cependant à ne pas trop encombrer le studio.**

Chaque studio est équipé d'un verrou avec des clés individuelles. Cependant, pour des raisons de sécurité et d'urgence, le personnel peut utiliser un double des clés.

Il est conseillé de ne pas conserver d'objet de valeur, un coffre à l'accueil peut recevoir ces objets. Un registre consigne les mouvements de dépôts et de retraits (7/7 jours).

Les rideaux, les couvertures, les dessus de lits, les oreillers et les traversins ne sont pas fournis.

Responsables d'un grand nombre de chutes, les tapis ne sont pas autorisés.



Pour préserver la sécurité de tous, l'utilisation de certains appareils est proscrite :

- couvertures chauffantes, • radiateurs électriques, • prises multiples (sauf réglettes), • réchauds à gaz, • bougies.

Les appareils électriques installés dans le studio doivent porter la norme NF.

Sous certaines conditions, l'usage d'un climatiseur est toléré.

L'établissement est équipé en WI-FI (réseau public et réseau professionnel).

>>> Au cours de votre séjour



La restauration

La fabrication des repas est assurée, sur place, par un prestataire extérieur. Les menus proposés par le prestataire et validés par les résidents sont contrôlés par une diététicienne spécialisée dans l'alimentation des personnes âgées.

Tous les régimes nécessaires sont représentés (sans sel, sans résidus), les textures sont adaptées aux besoins validés par l'équipe (normale, hachée, mixée, lissée...).

Il y a toujours le choix entre un menu normal et un menu de remplacement. Le résident a le choix dans la composition de son petit déjeuner.

LES HORAIRES DES REPAS :

- Le petit-déjeuner : **entre 8h00 et 8h45**
- Le déjeuner : **12h**
- Le goûter : **16h**
- Le dîner : **18h45**

Les familles et amis ont la possibilité de déjeuner ou dîner sur place.



Le service hôtelier

Cette équipe assure le service des repas, l'entretien des locaux, y compris des studios et participe à l'accompagnement global du résident.

Le ménage des studios est fait régulièrement. La fréquence est renforcée en cas de besoin.

La lingerie

Le linge personnel est entretenu par le service lingerie de l'établissement. La lingère est présente à temps complet.

Cette prestation est incluse dans le prix de journée. Ce linge personnel doit impérativement être marqué par des étiquettes brodées au nom et prénom du résident et cousues, à son arrivée.

Pour des raisons de facilité d'entretien, les draps et le linge de toilette sont fournis. Ils sont entretenus par un prestataire extérieur.

Les services extérieurs

A la demande des résidents, des prestataires de services extérieurs peuvent intervenir au sein de la résidence : coiffeurs, esthéticiens, pédicures, etc ...

- Une coiffeuse propose ses services dans le salon équipé de la Résidence.
- L'établissement peut vous mettre en relation avec Handibus, prestataire de transport spécialisé pour vos déplacements.

La relation entre les prestataires et le résident est individuelle, notamment pour les factures et les règlements.

Le service administratif

L'accueil est ouvert tous les jours de

9h00 à 12h00

et de

13h55 à 17h55

pour répondre à vos questions et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

>>> Votre vie au quotidien



Le soin

La prise en soin est personnalisée et assurée jusqu'au bout de la vie.

Ce service est placé sous la responsabilité du médecin coordonnateur, et dirigé par le cadre de santé, présent à temps complet.

Le médecin coordonnateur est présent 2 1/2 jours par semaine. Il est responsable de la qualité et de la continuité des soins et de l'accompagnement des résidents.

L'équipe soin est présente en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Chaque résident possède un dossier médical informatisé, à disposition des médecins traitants, d'un éventuel médecin d'urgence et du médecin coordonnateur. Ce dossier médical est complété par un dossier de soins, également informatisé, permettant le suivi et la planification des soins.

L'équipe infirmière (3 infirmières) est présente 7 jours sur 7.

Elle assure les soins infirmiers, participe au suivi médical et thérapeutique des résidents en collaboration avec les médecins traitants et encadre les équipes intervenant auprès des résidents.

L'équipe aide-soignante et aide médico-psychologique

(17 aides-soignants et aides médico-psychologiques) est présente 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Cette équipe accompagne les résidents selon leurs besoins et leur degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, assure les soins délégués sous la responsabilité des infirmiers (es) et participe à l'accompagnement global des résidents.

La nuit, un aide-soignant et un agent de service sont présents.

Un système d'astreintes 24h sur 24 complète le dispositif.

Le résident a le choix des intervenants extérieurs : médecin traitant, kinésithérapeute, pharmacien, établissement de santé.

Le psychomotricien

Il a pour objectif d'aider la personne âgée à reconnaître son corps comme sien, à maintenir le plus longtemps possible ses capacités motrices, cognitives et relationnelles, de manière à conserver le maximum d'autonomie pour réaliser les activités du quotidien comme la toilette ou s'alimenter.

Présent à mi-temps, il contribue au bien être psycho-corporel au sein de la résidence en intervenant :

- Sur le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés où il réalise des ateliers en groupe.
- Sur l'ensemble de l'EHPAD où il propose des suivis individualisés.

Le psychologue

Il participe au maintien de l'autonomie du résident en le faisant reconnaître et respecter dans sa dimension psychique. Il veille au bien-être et à la qualité de vie du résident en favorisant le réinvestissement des activités et des rôles sociaux.

Il propose des accompagnements personnalisés (entretiens de suivi ou de soutien, bilans mémoire...).

Il est responsable des projets d'animation et de vie sociale, et supervise le fonctionnement quotidien au sein du PASA.

L'accompagnement

Toute l'équipe respectera :

- Votre droit à un accompagnement adapté à vos spécificités, à vos aspirations et à vos besoins (y compris de protection), à l'évaluation de votre situation et respectant votre consentement éclairé.
- Votre droit d'exercer un choix dans vos prestations adaptées.
- Votre droit de participation (ou de votre représentant légal) à la conception et à la mise en œuvre de **votre projet d'accompagnement personnalisé (PAP)**.

Dans cet objectif, à votre arrivée, vous bénéficierez de l'aide d'un membre du personnel : « référent institutionnel ».

Son rôle est :

- d'aider à votre intégration (aide à l'aménagement de votre studio, visite de l'établissement autant que nécessaire ,...)
- d'aider à l'élaboration de votre projet d'accompagnement personnalisé.

>>> L'animation et la vie sociale

Le psychologue est responsable du projet d'animation et de la vie sociale.

Le programme mensuel d'animation est élaboré à partir du recueil des choix des résidents et est diffusé à tous ceux-ci.

Chaque semaine, des activités vous sont proposées. Le planning est affiché dans le salon.

On retrouve :

- **Des activités ponctuelles** organisées suivant les demandes, le calendrier et les saisons.



Repas des anniversaires tous les mois avec son spectacle, activités avec les écoles et les centres de loisirs, sorties, conférences-débats, décoration intérieure, repas à thème sont organisés régulièrement.

- **Des activités régulières**

Le chant

Tous les mardis, animé par une salariée, musicienne.

Les ateliers mémoire et expression

Tous les mardis, animés par l'animatrice.

L'atelier écriture

Les jeudis après-midi, une semaine sur deux, animé par l'animatrice.

La gymnastique douce

Tous les mercredis matin, animée par l'animatrice.



L'atelier équilibre

Tous les vendredis matins et le jeudi après-midi, une semaine sur deux, animé par l'animatrice.

La bibliothèque

Ouverte et libre d'accès à toute heure.



Le cinéma

Des projections de films, documentaires, émissions de télévision, évènements sportifs et exceptionnels peuvent être projetés dans la salle vidéo.

La vie religieuse

Vous pouvez recevoir le ministre du culte de votre choix quand vous le souhaitez.

Le SEM (Service Evangélique des Malades) intervient à titre bénévole au sein de l'établissement pour rencontrer les résidents qui le souhaitent.

Il intervient environ une fois par mois.

Sortie « course »

Tous les quinze jours, une sortie à destination des grandes surfaces, marchés (Victor Hugo, Ruelle ...) est organisée avec le partenariat de l'association Handibus.

Les bénévoles:

Une équipe de bénévoles intervient régulièrement dans l'établissement (accompagnement personnalisé, sortie, animations de l'établissement...).

Les instances

Le Conseil de la Vie sociale

Il se réunit trois à quatre fois par an et donne un avis sur l'organisation au quotidien de la vie de la résidence. Il est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel, et du Conseil d'Administration.

Un représentant du Conseil Municipal de la commune est invité.

Les représentants des résidents tiennent une permanence pour toutes vos remarques et propositions le **dernier jeudi de chaque mois**.

La commission des menus

Toutes les 5 semaines, elle réunit le directeur, le responsable des prestations hôtelières, le chef de cuisine et les résidents qui souhaitent s'exprimer sur la prestation repas, leurs envies de menus, etc ...

Les tarifs

Pour connaître l'ensemble des tarifs de la Résidence Les Écureuils et des diverses prises en charge, merci de contacter l'établissement.



Le PASA - Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

La personne accueillie doit, autant que faire se peut, bénéficier d'un accompagnement qui s'adapte à l'évolution de ses potentialités et de son état de santé.

Pour cela, la résidence vous permet de conserver vos repères, à travers un environnement architectural et humain le plus stable possible.



L'établissement ne stigmatise pas les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées mais conserve leur place au sein du groupe, leur vie et leur environnement, en adaptant l'accompagnement (projet de vie personnalisé, projet de soins).

Il n'y a pas de sectorisation; la vie de la personne accueillie au cours de la journée se déroule pour partie dans son logement et pour partie dans le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).

L'accompagnement (social, psychologique et médical) a lieu :

- à l'intérieur du logement pour les actes intimes de la vie quotidienne (toilette, habillage, sommeil).
- au sein du PASA pour les autres moments de la journée et les autres actes de la vie quotidienne (vie sociale, activités thérapeutiques ...).

L'accompagnement à visée thérapeutique est réalisé par une équipe pluridisciplinaire, volontaire, soutenue, qualifiée et formée : assistant de soins en gérontologie, ergothérapeute et psychologue.

La charte des Droits et des Libertés de la Personne accueillie

Article 1 : Principe de non-discrimination : origine ethnique ou sociale, opinions politiques ou religieuses, handicap, âge,...

Article 2 : Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté.

Article 3 : Droit à l'information : sur la prise en charge demandée, sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, sur les associations d'usager œuvrant dans le même domaine...

Article 4 : Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.

Article 5 : Droit à la renonciation aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

Article 6 : Droit au respect des liens familiaux visant à favoriser le maintien des liens familiaux et à éviter la séparation des familles.

Article 7 : Droit à la protection respect de la confidentialité des informations, droit à la sécurité y compris sanitaire et alimentaire, droit aux soins...

Article 8 : Droit à l'autonomie sous réserve de décision de justice, droit de circuler librement, les visites dans l'institution et à l'extérieur de celle-ci sont favorisées ainsi que la possibilité de garder des biens et effets personnels et de disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 : Principe de prévention et de soutien des conséquences affectives et sociales doivent être facilités, les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou convictions tant de la personne que de ses proches.

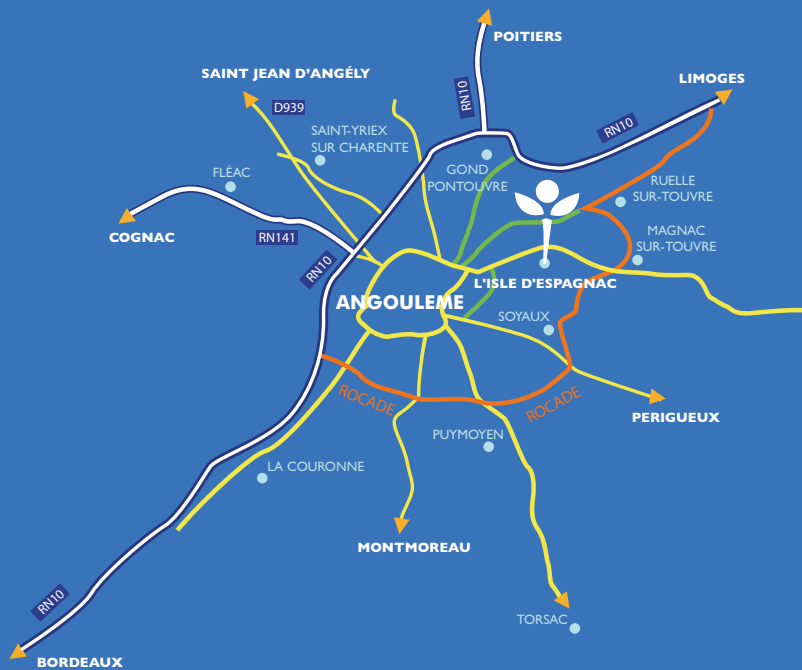
Article 10 : Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

Article 11 : Droit à la pratique religieuse et respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit s'exerce sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 : Respect de la dignité de la personne et de son intimité.



Accompagner à chaque instant



© Crédits photos : Francis Salier Photographie



ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

EHPAD RÉSIDENCE LES ÉCUREUILS - 24 rue Calmette - 16340 L'Isle d'Espagnac - T. 05 45 69 30 31 - F. 05 45 94 84 01

www.ardevie.org - contactecureuils@ardevie.org

Association à but non lucratif régie par la loi 1901 - Siret : 38499040400046 - Code NAF : 8730A - FINESS : 160004412

10005